## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 19/06/2024. Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre.

Étaient absents: MAUGRION Sophie

Avaient donné pouvoir : COSTES-ROBLES Christelle à BAHUT Cécile, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, BUSCATO Thierry à MARTINS Emmanuel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents

: 25

Votants

: 26

Pour

: 26

Contre

Abstention

CARNEIRO Jean-Marc et GEROMEL Bastien ne participent pas au vote.

## **OBIET**: DÉLIBÉRATION N° 2024-103 - ACQUISITION DE LA COMMUNE - PARCELLE CADASTRÉE SECTION AI 231 IMPASSE DU CHÂTEAU APPARTENANT AU SDIS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le souhait de la Commune de récupérer les anciens locaux du centre de secours et d'incendie (SDIS), sis impasse du Château, cadastrés section AI 231 d'une superficie de 137 m², afin d'y aménager des bureaux pour les services municipaux.

Il indique, également, que des négociations ont été entreprises avec le SDIS pour l'acquisition de ce bien à l'euro symbolique en compensation de la cession à l'euro symbolique du terrain de la parcelle AD 207 où se trouve l'actuel centre de secours et d'incendie et demande à l'assemblée de se prononcer sur la auestion.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AI 231, d'une superficie de 137 m², au SDIS à l'euro symbolique.

PREND en charge les frais d'actes calculés sur la valeur vénale du bien.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et tous documents afférents à cette affaire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme au registre.

Publié le :

1 0 JUIL. 20024

Victor DENOUVION Garon

Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-**DELMAS**